



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Constance Von Braun et consorts : « Fermeture à brûle-pourpoint du Pyxis café – raisons & conséquences » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la/les résolution/s de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité l'informe quant à l'évolution financière et de gouvernance de la maison de la culture et de l'exploration numérique (Pyxis) ainsi que l'utilisation future des locaux occupés par le Pyxis café.. »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité veille au respect de la Directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, en particulier son article 7 qui concerne les exigences en matière de conditions de travail des lieux subventionnés»

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal lorsqu'un lieu culturel subventionné fait face à des difficultés financières ou de gouvernance ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire